

## Les pharmaciens unis pour un monde en meilleure santé

Bruxelles, le 23 septembre 2022 - **À l'occasion de la Journée mondiale du pharmacien, la Fédération internationale pharmaceutique (FIP) met en lumière cette profession en pleine transformation. Le thème choisi cette année ? Agir pour un monde en meilleure santé. En Belgique, 5 ans après le lancement officiel du « pharmacien de référence », plus de 1,2 million de patients chroniques bénéficient déjà d'un suivi actif de leur santé et de leur usage des médicaments. Par ailleurs, le champ d'action du pharmacien ne cesse de s'étendre. Cet automne, par exemple, de nombreux concitoyens pourront se faire vacciner contre la COVID-19 par leur pharmacien de confiance.**

Les pharmaciens belges placent la santé et le bien-être de leurs concitoyens au cœur de leur pratique quotidienne. Ils accompagnent leurs patients dans l'utilisation de leurs médicaments ; les informent sur les maladies et les facteurs de risque ; les sensibilisent à la vaccination et à un mode de vie sain ; les orientent vers un médecin ou un autre professionnel de la santé si nécessaire... Ces dernières années, leur rôle de prestataire de soins s'est sensiblement élargi. Et cela ne doit rien au hasard.

En mars 2017, un *cadre pluriannuel pour le patient avec les pharmaciens d'officine* était signé avec Maggie De Block, alors ministre de la Santé. Ce fut une étape importante pour ancrer fermement le rôle des pharmaciens au sein de la 1<sup>ère</sup> ligne de soins. En octobre de la même année, la fonction de « pharmacien de référence » était instaurée. Le succès fut immédiat ! Et aujourd'hui, plus de 1,2 million de patients chroniques bénéficient d'un suivi actif et continu de leur santé par leur pharmacien de référence.

D'autres évolutions vont suivre. En effet, le ministre actuel de la Santé, Frank Vandenbroucke, est lui aussi convaincu des bénéfices qu'un élargissement du champ d'action du pharmacien peut apporter en termes de santé publique. Les pharmaciens ont été pleinement impliqués dans la lutte contre la pandémie, notamment en rendant possible les tests antigéniques rapides en pharmacie, puis la vaccination contre la COVID-19...

### Une nouvelle mission de vaccinateur

Cette année, en plus de fêter les 5 ans du pharmacien de référence, les pharmaciens belges se voient donc confier une nouvelle mission importante. Depuis le 11 mars dernier, ils peuvent légalement administrer en pharmacie les vaccins contre la COVID-19. Alors que la campagne de vaccination pour le *booster automnal* bat son plein, les pharmaciens contribuent encore une fois à renforcer la couverture vaccinale en informant, en sensibilisant et – dans de nombreuses régions – en vaccinant la population. Ils offrent ainsi à leurs concitoyens la possibilité de se faire vacciner près de chez eux, par leur pharmacien de confiance.

### A propos de l'APB

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique. **Pour en savoir plus, consultez [www.apb.be](http://www.apb.be).**

« *L'objectif, souligne Koen Straetmans, le président de l'APB, est d'offrir à des personnes qui, jusqu'à présent, avaient plus de mal à accéder aux structures de soins la possibilité de se faire vacciner rapidement en pharmacie si elles le souhaitent. L'expérience à l'étranger montre que les pharmaciens vaccinateurs augmentent les taux de vaccination et de rappel, car ils atteignent des personnes qui, autrement, ne se feraient pas vacciner.* »

### **Un rendez-vous, une injection et votre immunité est renforcée**

Presque tous les adultes résidant en Belgique ont maintenant reçu une invitation à la vaccination et peuvent se faire (re)vacciner contre la COVID-19 en différents lieux. Sur les sites officiels **jemevaccine.be** (pour la Wallonie) et **coronavirus.brussels** (pour la Région de Bruxelles-Capitale), vous trouverez toutes les informations sur la campagne de vaccination pour le *booster automnal*.

Via le moteur de recherche du site web public **pharmacie.be**, les citoyens pourront également trouver les pharmacies auprès desquelles ils peuvent prendre rendez-vous pour se faire vacciner. Actuellement, il est déjà possible de se faire vacciner dans près de 300 pharmacies bruxelloises et wallonnes. En Flandre, les prestataires de la 1<sup>ère</sup> ligne de soins – y compris les pharmaciens – seront appelés à prendre le relais des centres de vaccination à partir de la fin octobre.

« *La crise sanitaire a fortement accentué le rôle des pharmaciens en tant que prestataires de soins. Aujourd'hui, vous pouvez à nouveau compter sur nous ! Grâce aux pharmacies, conclut Koen Straetmans, la population et tout particulièrement les plus vulnérables disposent d'un nouveau circuit de vaccination, proche et très accessible, pour se (re)protéger contre la COVID-19. Un booster automnal renforce sensiblement l'immunité ; pensez-y !* »

### **Plus d'infos ?**

Contactez Nicolas Echement, le porte-parole francophone de l'APB.

Tél. 0477.62.07.23 – [Nicolas.Echement@apb.be](mailto:Nicolas.Echement@apb.be)

### **A propos de l'APB**

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique. **Pour en savoir plus, consultez [www.apb.be](http://www.apb.be).**